LA GAZETTE





BIEN VIVRE ENSEMBLE À MONTILLY SUR NOIREAU

RÉTROSPECTIVE DE L'ANNÉE 2022

MAIRIE / 8, Place de l'église 61100 MONTILLY SUR NOIREAU

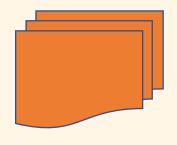
Téléphone: 02 33 96 40 19

E-mail: mairie@montilly-sur-noireau.fr
Site internet: http://www.montilly-sur-noireau.fr

Horaires d'ouverture au public Le lundi- mardi et jeudi : De 9h à 12h & de 14h à 18h Le samedi : SUR RENDEZ VOUS **ÉDITION: JANVIER 2023**



LA GAZETTE













- Pages 6 à 9 : LES RÉALISATIONS EN 2022
- Page 10 : VIE SCOLAIRE
- Page 10 à 12 : **RETOUR SUR LES MANIFESTATIONS 2022**
 - LE REPAS DES AÎNÉS.
 - LES COMMÉMORATIONS.
 - O UNE STÈLE POUR TROIS PERSONNES EMBLÈMATIQUES DE LA FOIRE



- Page 14 à 17 : LES ASSOCIATIONS.
 - O COMITÉ DES FÊTES LOISIRS ET CULTURE
 - SOCIÉTÉ DE CHASSE MONTILLY / CALIGNY
 - MONTILLY ACCUEIL.
 - MONTILLY SPORT LOISIRS FESTIVAL

Page17 à 23 : INFORMATIONS PRATIQUES

- LES LOCATIONS
- o ROUTES ENNEIGÉES ET VERGLACÉES À MONTILLY SUR NOIREAU
- INFORMATIONS FLERS AGGLO
- O RAPPEL CE QUE CHACUN EST TENU DE RESPECTER
- VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES
- Page 24 : ÉTAT CIVIL 2022 : Mariages/ Naissances/Décès





ÉDITORIAL

Madame, Monsieur

Une année riche sur le plan évènementiel s'achève, veuillez en juger par une présentation non exhaustive

Je fais un bref commentaire sur la Foire, le Président du Comité de Foire aura fait une présentation parfaite. Mais, je ne suis pas peu fier d'annoncer que plus de 130 000 personnes ont fréquenté en long et en large le champ de Foire. Ce chiffre est un marqueur qui indique un véritable engouement. Rien que cet évènement considérable dans son ampleur suffirait à mon bonheur et à celui des Montillais.

Je suis également très fier d'avoir valorisé et mis à disposition les champs de foire et leurs infrastructures pour diverses organisations extérieures telles que « MOTO TT- ENDURO DE MONTILLY » du mois de Mars 2022, « LE FESTIVAL INTERNATIONAL DU CIRQUE DE L'ORNE » du mois de Mai 2022 repris **par Le Cirque Karl Borsberg**, et « LE FESTIVAL HARDCORE, ESKAPE FESTIVAL » du mois de Juillet 2022.

Au cours de l'année 2023, trois nouvelles manifestations qui se dérouleront sur le champ de Foire sont en préparation, vous serez informés de leurs lancement respectifs.

En ce qui concerne les réalisations, l'opération rénovation des sanitaires est achevée. Dans le bourg, chacun peut constater le résultat. Je félicite Philippe MARIE et Antoine GERARD qui ont suivi ce projet et l'ont amené sans encombre jusqu'au bout. Je ne puis citer tous ls contributeurs qui discrètement ont permis cette réalisation, en respectant le budget initial.

Je pense aussi à la mise en sécurité de l'ensemble scolaire par l'édification de grilles correspondant aux normes en vigueur (hauteur requise 1 m 80). Ainsi, les entrées dans l'entité scolaire sera régulée et contrôlée. Une deuxième tranche axée sur la rénovation et la mise en conformité est envisagée

Nous avions indiqué que nous n'engagerions pas de sommes dispendieuses pour la Mairie, mais il était nécessaire de rénover en plusieurs étapes les locaux. La salle du conseil est achevée (un compte rendu sera fait dans un autre article. Plus tard, une autre tranche qui concerne le bureau de la secrétaire et les sanitaires sera ouverte. Financièrement, étant donné qu'une bonne partie des travaux se fait en interne, le montant final sera très honorable

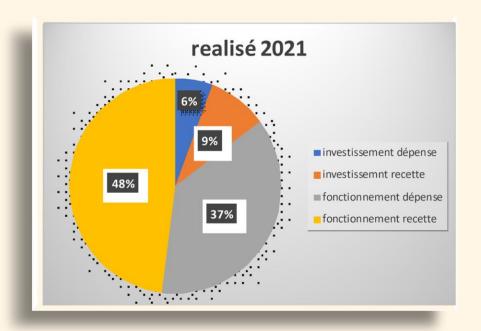
En dépit d'informations diverses, toutes anxiogènes, je souhaite à toutes et tous mes meilleurs vœux pour l'année 2023

Alain DELAUNAY
Maire de Montilly sur Noireau

LE BUDGET 2022

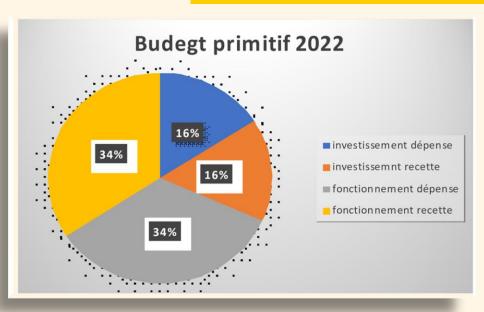
RÉALISÉ 2021

investissement dépense	65 116,90 €
investissement recette	104 909,72 €
fonctionnement dépense	429 244,75 €
fonctionnement recette	552 571,54 €



BUDGET PRIMITIF 2022

investissement dépense	301 191,96 €
investissement recette	301 191,96 €
fonctionnement dépense	651 784,17 €
fonctionnement recette	651 784,17 €



LES INFORMATIONS PASSÉES PAR INTERNET ET PAR MAILS EN 2022

Toutes les informations sont visibles sur notre site internet :

https://www.montilly-sur-noireau.fr

Vous pouvez également recevoir chez vous les alertes et informations en temps réel en envoyant vos coordonnées et adresse e. mail à la mairie.

Très pratique pour les communiqués des services publics et administratifs.

CONSIGNES ET INTERDITS POUR VOS ORDURES MÉNAGÈRES

Depuis quelques temps nous constatons de nombreuses incivilités au sujet des ordures ménagères.

Celles-ci ne doivent pas être déposées avant 20h le mardi. Nous vous rappelons qu'elles sont ramassées à partir de 8h30 le mercredi dans notre commune.

Trop de sacs poubelles sont éventrés et laissés le long des routes avec leurs déchets. Il est de la responsabilité de chacun de récupérer ses ordures et de nettoyer l'endroit concerné.

Si des faits se reproduisent, la mairie fera droit de son pouvoir en verbalisant les personnes concernées.

DES FRELONS ÉRADIQUÉS À MONTILLY SUR NOIREAU.

La commune de Montilly Sur Noireau a fait appel à l'entreprise ORN'ELAGAGE LECHAT, pour éradiquer deux types de frelons en injectant dans les nids un insecticide contaminant.



À « Beaumanoir » l'entreprise est intervenue pour supprimer un nid de frelons asiatiques. Au village de la Vallée près du chemin pédestre, elle a éliminé le nid de frelons européens.

F LE BRÛLAGE À L'AIR LIBRE DES DECHETS VÉGÉTAUX EST INTERDIT

En cas de non-respect de l'interdiction

Le respect de ces dispositions est l'affaire de tous : particuliers, collectivités, entreprises et agriculteurs. Il est possible d'alerter les services d'hygiène de la mairie en cas de non-respect de l'interdiction de brûler les déchets verts chez soi.

Toute infraction à l'arrêté expose les contrevenants à une sanction de deux ans d'emprisonnement et 75 000 € d'amende. Si ses voisins sont incommodés par les odeurs, ils peuvent par ailleurs engager la responsabilité du contrevenant pour nuisances olfactives.

LES RÉALISATIONS 2022

UNE BOÎTE À LIVRES EN LIBRE SERVICE

NE JETEZ PAS VOS LIVRES!

DONNEZ-LEUR UNE SECONDE VIE

EN LES DÉPOSANT DANS LA BOÎTE À LIVRES DE MONTILLY



Une boîte à livres vient d'être installée devant la mairie de Montilly/Noireau.

Comment fonctionne cette boîte à livres ?

Le principe: Lorsque la boîte à livres est installée, chacun peut y déposer ou emprunter un livre librement. La boîte à livres offre un cadre souple qui repose sur l'échange et le partage. Les boîtes à livres viennent compléter l'offre de lecture du territoire. Elles sont accessibles 24h/24 et 7j/7.

Les objectifs: Donner les livres plutôt que de les jeter donne un sens concret à la notion de « durabilité » (donner une seconde vie aux livres, bandes dessinées, magazines, ...). Transmettre le plaisir du livre et le goût de la lecture. Valoriser les échanges libres. Favoriser la participation citoyenne des habitants et le partage.

NOTE IMPORTANTE: La présence de livres à caractère sectaire, politique, religieux, raciste, homophobe, sexiste, ... ou non adaptés à tous les publics (des enfants notamment peuvent avoir accès à la boîte) est prohibée

LE MARRONNIER DANS LE BOURG ABATTU

Nous avons constaté que le marronnier situé sur le parking du bourg présentait des signes de dépérissement. Nous avons contacté et consulté les services compétents pour analyser en profondeur, l'état du marronnier ; le verdict est sans appel. Il était atteint par le chancre, de grosses branches étaient mortes.

Il y avait un risque potentiel de danger majeur, le tronc lui-même sonnant creux : l'arbre devait être abattu.

Note optimiste : Comme convenu avec la municipalité cet arbre abattu sera remplacé par 3 autres.





DES AIRES DE PIQUE NIQUE

Depuis Juin dernier les promeneurs, marcheurs ou cyclos apprécient les tables mises à leur disposition sur l'aire du Pont







Ainsi que sous le préau du terrain de pétanques.

NOUVEAU PARKING DE L'ÉGLISE

Deux emplacements réservés aux handicapés ont été prévus près du parvis de l'église





WC PUBLIC PLACE DE L'ÉGLISE

Les WC ont été entièrement rénovés avec cabine spécifique PMR

RENFORCEMENT ET SÉCURISATION DU RÉSEAU ÉLECTRIQUE (LA MAILLARDIÈRE ET LES MOULINS).

Suppression des fils nus remplacés par des câbles torsadés isolés

RÉNOVATION ET AMÉNAGEMENT DE LA SALLE DE CONSEIL.

L'ancien mobilier ne correspondait plus aux différents besoins de la mairie.

Un placard a été installé dans le fond de la salle et permet de supprimer tous les autres meubles de rangement. Les tables de réunions ont également été changées



La tapisserie murale défraichie et poussiéreuse a été retirée et remplacée par de la peinture plus claire.



NOTRE ENVIRONNEMENT

FLEURISSEMENT DANS LE BOURG

Le fleurissement du bourg de Montilly sur Noireau est confié à M Gildas

BALOCHE de la société CHLOROPHILE.

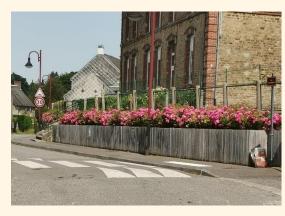




Page 8 sur 24







LE CHEMIN DU PONT VERS BEAUMANOIR





Ce chemin est entretenu et fleuri par trois riverains : Pierre OMER, Denis RAMARD et Dominique RUPPÉ



RÉSIDENCE LES CHAMPS SAINT DENIS

Joseph JEANNE, Pierre OMER, Denis RAMARD et Dominique RUPPÉ fleurissent également leur

lotissement.











LES DÉCORATIONS DE NOËL

La commission ANIMATION a bravé le froid pour donner à notre village un petit air de fête



VIE SCOLAIRE

ÉCOLE PRIMAIRE MONTILLY-CALIGNY FIN DE L'ANNÉE SCOLAIRE 2021/2022

Vendredi 1er Juillet pour la fin de l'année scolaire les élèves de Montilly et Caligny sont allés sur le mont de Cerisy.

Le matin parcourt d'orientation et le midi pique-nique.

Et pour finir des jeux l'après-midi

Le jeudi 7Juillet dernier jour de l'école et départ des CM2 pour le collège.

Les Mairies de Montilly et Caligny ont offert un livre à chaque élève, et un livret du petit citoyen. L'éducation nationale a offert un livre des fables de la fontaine.





- LES TARIFS DE LA CANTINE pour l'année 2022 sont restés les mêmes. Cependant suite aux augmentations des aliments, nous serons contraints de revoir les tarifs cantine pour 2023
- DES CLÔTURES MISES AUX NORMES

Pendant les vacances scolaires, les clôtures et les barrières ont été mises aux normes. La hauteur est fixée à 1,80m. Ces travaux ont été réalisés par Gildas BALOCHE de l'entreprise CHLOROPHYLE

• UNE RENTRÉE SCOLAIRE SANS PROBLÈME PARICULIER. Il n'y a pas eu de fermeture de classe

LES MANIFESTATIONS 2022



LE REPAS DES AÎNÉS

Après deux années consécutives d'interruption, les aînés de Montilly étaient heureux de se retrouver au restaurant scolaire pour un excellent repas du dimanche 27 mars. Convivialité et ambiance assurées

Nous avons également mis à l'honneur notre doyenne Simonne PAILLARD en lui offrant une composition florale





Cette journée festive a été organisée par la commission animation de la mairie : Françoise GRASSET, Sandrine LEBALLAIS et Corinne TOCQUET ont assuré la mise en place de la salle, la décoration, ainsi que le service. Les convives ont apprécié leurs prestations. Qu'elles en soient ici remerciées.





JOURNÉE NATIONALE DU 8 MAI 2021 RELATIVE À LA COMMÉMORATION DE LA VICTOIRE DE 1945

Le 8 mai 1945 est la date de la victoire des Alliés sur l'Allemagne nazie et la fin de la Seconde Guerre mondiale en Europe marquée par l'annonce de la capitulation de l'Allemagne

CÉRÉMONIE DU 8 MAI 2022 À MONTILLY SUR NOIREAU :

Les membres du L'UNION LOCALE DES ANCIENS COMPBATTANTS se font moins nombreux ; c'est donc un groupe restreint qui est venu se recueillir aux monuments pour rendre hommage à nos soldats morts pour la France.





À l'issue de cette première cérémonie, le groupe s'est dirigée vers la stèle érigée à la mémoire du lieutenant **Ward KUENTZEL**, dont l'avion s'est écrasé au « Petit Val » le 13 juin 1944. Après la minute de reconnaissance et de respect qui lui sont dus, Élodie a interprété à la trompette l'hymne américain, qu'elle en soit ici remerciée

CÉRÉMONIE DE LA COMMÉMORATION DU 104ème ANNIVERSAIRE DE L'ARMISTICE DU 11 NOVEMBBRE 1918.

L'armistice de 1918, signé le 11 novembre 1918 à 5 h 15, met provisoirement fin aux combats de la Première Guerre mondiale, reconnaissant de facto la victoire des Alliés et la défaite de l'Allemagne.

Le choix de la date du 11 novembre n'est pas un hasard : il s'agit d'un choix "français". Le canon s'est tût à la onzième heure

du onzième jour du onzième mois de l'année 1918 sur le front au Nord-Est de la France

LA CÉRÉMONIE À MONTILLSUR NOIREAU

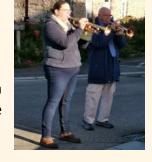
Montilly sur Noireau n'a plus d'ANCIENS COMBATTANTS valides.



Le maire Alain DELAUNAY a donné lecture devant une assistance réduite du message de Monsieur Sébastien Lecornu, ministre des Armées et de Madame Patricia Mirallès, secrétaire d'Etat aux Anciens Combattants

et à la Mémoire.

Monsieur BRUNET et ÉLODIE ont assuré les sonneries et joué la Marseillaise chantée également par l'assistance





UNE STÈLE POUR TROIS PERSONNES EMBLÉMATIQUES DE LA FOIRE

Léon Groussard, Jean Goujon et Jean-Claude Gallier, trois hommes indispensables au développement de la foire, sont honorés par une stèle dans le champ « triangulaire ».

Ils n'ont pas créé la foire Saint Denis mais ils l'ont agrandie.

C'est grâce à eux qu'elle est devenue ce qu'elle est aujourd'hui





LA FOIRE

SAINT DENIS

L'édition 2022 a vu 130 000 visiteurs déambuler dans les allées de la foire.

Un soleil accompagnait de nombreux exposants, des champs bien remplis et un public chaleureux furent les principaux ingrédients de ce beau week-end.

Cette année fut marquée par le retour de quelques bovins, ainsi que la création

d'une allée dédiée aux créateurs et producteurs locaux.

Consommer local et durable dans le bocage normand fut le thème de cette édition.

Ainsi, les associations AGIR, LA REDINGOTE, ALL LIVRES, LES FOURMIS VERTES et l'AIFR ont animé le stand.

Étaient également présents : Les humoristes JOSE ET RENE, JEAN FOUCHER et BERTRAND LE JARDINIER. Ils ont contribué à la réussite de notre événement.

Nous remercions le CLUB CANIN DE MESSEI et WILL TO GO PARK pour leur collaboration.

NOUS VOUS DONNONS RENDEZ-VOUS EN 2023, ACCOMPAGNÉS DE NOS FIDÈLES PARTENAIRES :

- L'Orne combattante
- NRJ
- Leclerc
- Crédit mutuel
- La biscuiterie de l'Abbaye
- Flers agglo
- Agence Santana
- WEBULTIM
- ESKAPE FESTIVAL



LES ASSOCIATIONS

COMITÉ DES FÊTES LOISIRS ET CULTURE



Président Emmanuel LAUNAY

LE VIDE GRENIER du 1er MAI 2022

Dès 5H, dans la brume et la fraicheur matinale, les membres du Comité des Fêtes Loisirs et Culture étaient sur place pour recevoir et placer les inconditionnels exposants du vide Greniers de Montilly sur Noireau. Vers 9h tout le monde était prêt au grand soulagement des premiers visiteurs arrivés très tôt. (Brocanteurs et Collectionneurs).

Tout au long de la journée, sous un beau soleil, beaucoup de badauds et acheteurs ont cheminé dans les allées empierrées du champ de foire au plus grand plaisir des organisateurs et des 198 exposants.

L'édition 2022 a été un bon cru sous un beau soleil. Tous fatigués mais très satisfaits.

LE TRADITIONNEL DÉJEUNER AUX TRIPES 20 NOVEMBRE 2022

Comme les années précédentes l'édition 2022 du déjeuner aux tripes s'est révélée être un réel succès aussi bien au niveau gustatif que pour l'ambiance dans la salle : 150 repas ont été servis tout au long de cette journée.



Quelques adeptes des tripes du matin sont venus vers 9 h. Les temps changent et maintenant les tripes se dégustent plus tardivement. C'est ainsi que la journée s'est poursuivie par un déjeuner tripes, ou assiettes anglaises, accompagné de frites faites maison. Certains convives sont venus en couple, d'autres en famille ou avec des amis partager un bon repas

Vers midi la salle du restaurant scolaire était en effervescence pour la plus grande satisfaction des organisateurs.

Le nouveau président Emmanuel Launay est très satisfait de l'équipe du Comité des Fêtes Loisirs et Culture. Le savoir-faire se transmet de génération en génération et anciens et nouveaux bénévoles ont partagé complicité et union dans l'effort prolongé et difficile de ce week-end.

SOCIÉTÉ DE CHASSE CALIGNY - MONTILLY SUR NOIREAU

Président Claude DELAUNAY



CLUB INTER-ÂGES DE MONTILLY ACCUEIL

Président Jacques GRÉAUD (2 02-33-96-41-08)

Ce Club est ouvert à tous, sans contrainte ni obligation hebdomadaire.

Parmi les adhérents : les communes de Montilly, Flers, Landigou, Condé, St Pierre du Regard, Messei, La Lande Patry sont représentées

Venez-vous joindre aux 48 adhérents chaque jeudi à partir de 14 h. Nous proposons des jeux de sociétés et de la pétanque. En fin de journée nous nous retrouvons pour un gouter offert par l'association.

LE BARBECUE DU 23 JUIN 2022

Pour leur traditionnel repas d'été, suite aux forts orages de la nuit du 22 juin et une météo incertaine, les adhérents de l'association se sont réunis Jeudi 23 juin 2022 au local du foyer des anciens et non sous le préau du terrain de boule. Mais ceci n'a pas altéré la bonne ambiance qui règne habituellement au cœur du club









Jacques GREAUD en a profité pour mettre à l'honneur notre doyenne du club Mme Simone PAILLARD qui fête ses 91 ans cette année

LE BOWLING DU 20 OCTOBBRE 2022

Les amis de l'Association se sont rendus le Jeudi 20 octobre 2022 au Bowling de FLERS pour une sortie très appréciée dans club, repas, parties bowling ou jeux de cartes. 27 personnes étaient présentes pour pouvoir se retrouver entre amis.











REPAS GATRONOMIQUE

DE FIN D'ANNÉE

JEUDI 01 DECEMBRE 2022
À L'AUBERGE ST GERMAIN.



MONTILLY SPORT NATURE FESTIVAL

Président Hervet QUETTIER

Vendredi 11 novembre 2022, la commune de Montilly-sur-Noireau, dans l'Orne, a organisé la 45e édition de son cross international. Marcheurs, coureurs, vététistes se sont mobilisés pour cet évènement sportif solidaire.



Quand sport rime avec solidarité

Le Sports Nature Festival c'est avant tout un évènement solidaire. Randonnées VTT, marche nordique,



randonnées pédestres et rando canine ont précédé la course Nature Trail'Claude Roussin. « Les fonds récoltés grâce aux inscriptions le sont au profit de Solidarité Bocage »

Les participants étaient plus nombreux que l'année dernière : « Il y a eu 2 314 inscrits sur les deux jours », précise Hervé Quettier, organisateur

INFORMATIONS PRATIQUES

LES LOCATIONS Salle, espaces extérieurs et

LOCATIONS	TARIFS	CAUTION	CONDITIONS
Salle	220€ + 15€ de charges (du 15 octobre au 15 avril)	300€	Être domicilié à Montilly Gratuit pour les associations de Montilly sur Noireau
Préau	35€	200€	Comprenant : eau, électricité et accès aux toilettes, pas d'accès aux véhicules dans la cour
Terrain de boules (Pour privatisation)	15€	50€	Pas d'accès aux véhicules, pas d'eau, ni d'électricité ni de toilettes – les véhicules peuvent stationner dans le champ triangulaire
Tables	5€ l'unité quel que soit la dimension	50€	Pas de location en août. Respecter les heures de prise et de retour des tables. Si non une pénalité sera appliquée. Le montant total de la location des tables sera x2 pour 30 min de retard et x3 pour plus de 30 min de retard.

INFORMATIONS SUR LES ROUTES ENNEIGÉES ET VERGLACÉES À MONTILLY SUR NOIREAU

Par mauvais temps il peut être nécessaire de traiter les routes, la priorité est donnée aux axes principaux. Ensuite ce sont les axes secondaires, avec là aussi des priorités.

En ce qui concerne notre commune :

La D 806 est prioritaire (Le jardin, route de Caligny) en raison de sa configuration.

En cas d'immobilisation d'un véhicule sur nos routes communales, nous ne sommes pas habilités à faire du remorquage, excepté s'il présente un danger pour la circulation et ce uniquement sur décision du maire ou des adjoints.

INFORMATIONS FLERS AGGLO

ENVIRONNEMENT Un technicien bocage pour protéger nos haies

Flers Agglo a recruté un technicien bocage et zone humide. Il est en charge des problématiques d'érosion, du ruissellement et des zones humides.

Contact: Roald Harivel, technicien bocage et zone humide – 06 02 11 40 66 – <u>rharivel@flers-agglo.fr</u>. Plus d'infos sur flers-agglo.fr.

Vous avez des projets de plantations de haies ? Vous souhaitez en savoir plus sur le sujet ? N'hésitez pas à contacter le technicien bocage et zone humide de Flers Agglo ! Des aides existent.



J'HABITE MONTILLY SUR NOIREAU,

LES RUES ET NOTRE ENVIRONNEMENT NE SONT PAS UNE DÉCHÈTERIE

VOICI MES IOURS DE COLLECTE:

JE SORS MES

DÉCHETS RECYCLABLES LE MARDI DÈS 20H

Mon sac sera ramassé le lendemain matin à partir de 4h

IE SORS MES ORDURES MÉNAGÈRES LE MARDI DÈS 20H

Mon sac sera ramassé le lendemain matin à partir de 4h

Les déchets sortis un autre jour ou les dépôts "sauvages" peuvent faire l'objet d'une amende.

https://sirtom-flers-conde.fr/jhabite/montilly-sur-noireau/



La mobilité étant devenue un facteur essentiel de développement et d'attractivité du territoire, Flers Agglo via l'Agence Némus, gère l'ensemble des transports sur ses 42 communes afin de proposer des offres diverses et variées à l'ensemble des habitants.

Des horaires identiques et facilement mémorisables du lundi au samedi sur vos lignes urbaines.



- ▶ Ligne 1 : Hôpital Monod Boucicaut (zone commerciale des Grands-Champs)
- Ligne 2 : Europe Les Vallées
- Ligne **3**: La Lande-Patry Flers (Place Leclerc) Saint-Georges-des-Groseillers

Transport à la demande sur réservation



Il s'agit d'un transport collectif de voyageurs pour tous les habitants de Flers Agglo, accessible sur réservation au 02 33 65 80 80. Il fonctionne du lundi au samedi de 7 h 30 à 19 h (7 h 45 le samedi) (Sauf jours fériés).

- Réservation
- par téléphone du lundi au vendredi de 8 h 30 à 11 h 50 et de 13 h 30 à 17 h 50 et le samedi matin de 8 h

30 à 11 h 50:

- en ligne 24h/24h sur www.nemus.flers-agglo.fr
- Tarif: un titre Némus en cours de validité.
- Personnes à mobilité réduite, titulaires d'une carte d'invalidité > à 80 %, la prise en charge se fera d'adresse

à adresse.

Le covoiturage courte distance (Application Karos)



Cette application de court-voiturage combine covoiturage et transports en commun pour proposer les meilleurs trajets possibles. Elle permet la mise en relation entre conducteurs et passagers qu'ils soient situés en zone rural, péri-urbaine ou urbaine. Simple d'utilisation, intuitive, pratique et flexible pour le quotidien, l'application Karos est téléchargeable gratuitement sur tous les smartphones via l'App Store ou Google Play!

Plus d'infos sur karos.fr/flers-agglo.fr



Location de vélo à assistance électrique

Se déplacer autrement dans toute l'agglomération de Flers est possible grâce au service de location de vélo à assistance électrique. Les modalités de location sont disponibles sur <u>nemus.flers-agglo.fr</u>



e-Boutique

Vous pouvez recharger votre carte Némus 24h/24 et 7j/7 sur la boutique en ligne nemus.monbus.mobi

Flers Agglo propose un service de Transport A la Demande (TAD) sur ses 42 communes **accessible sur réservation**. Ce service est ouvert à tous et fonctionne toute l'année du lundi au samedi (sauf jours fériés) de 7h30 à 19 h (7h45 le samedi).

RÉSERVER

- par téléphone du lundi au vendredi de 8h30 à 11h50 et de 13h30 à 17h50* et le samedi matin de 8h30 à 11h50* au 02 33 65 80 80
 - * Pendant les vacances scolaires, se référer aux horaires d'ouvertures de l'agence Némus, <u>ici</u>
- à l'agence Némus, 6 place du Général de Gaulle à Flers
- en ligne 24h/24

•

Pour votre première inscription au service, veuillez contacter l'agence Némus.

Communiquez votre trajet (arrêt de montée et destination) et l'heure à laquelle vous souhaitez voyager. Selon les disponibilités du service, un horaire vous sera proposé et confirmé par e-mail ou par SMS.

Le client peut réserver jusqu'à 7 jours à l'avance et au plus tard la veille du déplacement souhaité. Les réservations sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée des demandes.

VOYAGER

Présentez-vous 5 minutes avant votre rendez-vous.

Les voyageurs montent ou descendent du minibus uniquement aux arrêts matérialisés (abribus ou poteau d'arrêt).

Afin de ne pas prendre de retard pour les réservations suivantes, le conducteur ne peut pas vous attendre.

PERSONNES À MOBILITÉ RÉDUITE

Pour les personnes à mobilité réduite titulaires d'une carte d'invalidité > 80 %, la prise en charge se fera d'adresse à adresse.

Le conducteur peut assister la personne pour monter ou descendre du véhicule si nécessaire.

TARIFS

Le déplacement s'effectue avec un titre Némus en cours de validité (ticket à l'unité : 1,10 €, carte 10 voyages : 8 € et abonnement sauf Campus).

LA TAXE D'AMÉNAGEMENT : DES CHANGEMENTS RÉCENTS



A compter du 1er septembre 2022, la Direction Générale des Finances Publiques (DGFiP) sera chargée de la liquidation de la taxe d'aménagement et de la composante logement de la redevance d'archéologie préventive de toutes les demandes d'autorisations d'urbanisme.

La Déclaration des Éléments Nécessaires au Calcul de l'Imposition (DENCI) n'est plus annexée aux formulaires d'autorisation d'urbanisme déposés sauf cas particuliers des modificatifs de permis de construire notamment.

La date d'exigibilité est désormais fixée à 90 jours après la déclaration de l'achèvement des travaux au sens fiscal sur déclaration à effectuer sur le site https://www.impots.gouv.fr/actualite/gerer-mes-biens-immobiliers

Attention : les modalités de dépôt des Déclarations Attestant l'Achèvement et la Conformité des Travaux prévues par le code de l'urbanisme (DAACT) ne sont pas modifiées et restent déposées auprès des mairies.



HABITAT

Attention au démarchage frauduleux!

Le département de l'Orne fait face à la recrudescence d'appels frauduleux. Le bocage n'y échappe pas. Flers Agglo et l'Agence nationale de l'habitat (Anah) tiennent à rappeler qu'elles ne démarchent pas les particuliers.

Si vous recevez un appel pour des travaux de rénovation énergétique et que la personne se fait passer pour Flers Agglo, le CDHAT (le Centre de développement pour l'habitat et l'aménagement des territoires) ou l'Anah, il faut prendre certaines précautions. Ne donnez aucun renseignement personnel (numéro de compte, numéro fiscal...). Dans la mesure du possible, récupérez le nom de la personne appelante, la société et le numéro de téléphone.

Il faut ensuite faire un signalement à l'Anah locale, par mail, à l'adresse : ddt-picanah@orne.gouv.fr et au service de la répression des fraudes : ddetspp-ccrf@orne.gouv.fr

Si vous n'avez pas de système informatique, vous pouvez vous rapprocher du service habitat de Flers Agglo, joignable au 02 33 64 66 00.

Pour rappel, le démarchage téléphonique dans le secteur de la rénovation énergétique est strictement interdit, même si le consommateur n'est pas inscrit sur la liste d'opposition au démarchage téléphonique Bloctel.

RAPPEL : CE QUE CHACUN EST TENU DE RESPECTER

NUISANCES SONORES

Extrait de l'Arrêté préfectoral du 7 août 2007

Article 6: Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par des particuliers à l'aide d'outils ou appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore, telles que tondeuses à gazon à moteur thermique, tronçonneuses, perceuses, raboteuses ou scies mécaniques ne peuvent être effectués que:

Les jours ouvrables de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30 Les samedis de 9h à 12h et de 15h à 19h, Les dimanches et jours fériés de 10h à 12h.

LES DÉJECTIONS CANINES

Les déjections canines sont autorisées dans les seuls caniveaux à l'exception des parties de ces caniveaux qui se trouvent à l'intérieur des passages pour piétons. En dehors des cas précités, les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les espaces des jeux publics pour enfants et ce par mesure d'hygiène publique. Tout propriétaire ou possesseur de chien est tenu de procéder immédiatement par tout moyen approprié au ramassage des déjections canines sur toute ou partie du domaine public communal. En cas de non-respect de l'interdiction, l'infraction est passible d'une contravention de 1ère classe.

CHARDONS

Un arrêté préfectoral rend <u>obligatoire la</u> <u>destruction des chardons</u>:

« Celle-ci doit être opérée au plus tard avant la floraison par voie mécanique ou par voie chimique avec des produits et selon les doses homologuées pour cet usage ».

Cette obligation incombe à tous les propriétaires.

PLANTATIONS EN BORDURE DE ROUTE

En l'absence d'autorisation expresse, il est interdit de planter ou de laisser croître des arbres ou des haies à moins de 2m de la limite du domaine public.

Des dispositions particulières peuvent être imposées pour garantir la visibilité dans les carrefours et les virages.

Les plantations ne doivent pas faire saillie sur le domaine public, il appartient au riverain de procéder à leur élagage

VÉHICULES EN STATIONNEMENT ABUSIF,

Un véhicule est gênant lorsqu'il est arrêté, stationné ou abandonné sur un emplacement non autorisé ou lorsqu'il est stationné pendant plus de 7 jours consécutifs sans être déplacé. L'abandon ou le stationnement gênant et durable dégrade le cadre de vie, perturbe le trafic et peut occasionner des incendies ou des accidents.

Que dit la loi ? Le fait « de déposer, d'abandonner ou de jeter, en un lieu public ou privé, à l'exception des emplacements désignés à cet effet par l'autorité administrative compétente, une épave de véhicule » constitue une contravention de 5e classe. Article R 635-8 du Code pénal

NETTOYAGE DES ROUTES

Si lors de l'exploitation d'un chantier ou d'une parcelle agricole, vous laisser des dépôts de boue sur la route vous devez :

- Poser une signalisation informant les usagers du danger
- Nettoyer la chaussée dès que possible.

A défaut, en cas d'accident votre responsabilité sera recherchée.

LES HAIES

Vous avez le projet de supprimer une haie. Toutefois, cet élément naturel est susceptible d'être protégé au titre de différentes réglementations, et son arrachage peut être interdit ou soumis à conditions. Vous êtes donc invité à compléter le formulaire disponible en mairie, à joindre les photos et plan, puis à envoyer ces éléments à la Délégation Territoriale Ouest -Didier MARTIN -1 Les Landes Havas-61100 La Lande Patry ddt-dto@orne.gouv.fr La Direction Départementale des Territoires va étudier votre demande. Après analyse, un courrier vous sera adressé afin de lister l'ensemble des réglementations (urbanisme, BCAE 7, protection de l'environnement...) auxquelles votre projet est soumis, ainsi que les démarches à réaliser si besoin auprès des services concernés.

Retrouvez ces informations sur le site : http://www.orne.gouv.fr, rubrique agriculture. Une copie de la réponse sera adressée à la mairie du site d'arrachage pour information.

VOS DÉMARCHES ADMINISTRATIVES

INSCRIPTION SUR LES LISTES ÉLECTORALES OBLIGATOIRE

La révision de celle-ci se termine chaque année au 31 décembre.

Les personnes nouvellement arrivées dans la commune doivent venir se faire inscrire en mairie avant cette

date limite.

Vous devez soit:

Vous présentez à la mairie, muni de votre carte d'identité et d'un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (quittance de loyer, facture d'électricité, de téléphone).

Vous inscrire en ligne sur :https://www.service-public.fr

DEMANDE DE CARTE NATIONALE D'IDENTITÉ



Depuis le 1er mars 2017 les cartes d'identité sont établies uniquement dans les mairies équipées du dispositif de recueil d'empreintes pour obtenir les modalités d'accueil, telles que Flers, Vire, Domfront, Condé sur Noireau.(sur rendez-vous).

Attention aux délais!

Vous pouvez faire votre pré demande sur internet :

 Créer votre compte sur le site internet de l'ANTS (Agence Nationale des Titres Sécurisés) (https://ants.gouv.fr/monespace/s-inscrire)

Saisir les informations dans « *Pré-demande CNI* » en ligne (rubrique Mon compte > Effectuer une nouvelle pré-demande).

Vous rendre en mairie pour finaliser la demande avec les pièces justificatives.

La mairie récupérera vos données grâce au numéro de pré-demande, vérifiera vos pièces justificatives et recueillera vos empreintes.

Conservez le numéro de votre Pré-demande : il est indispensable à la mairie

CHANGEMENT DE DOMICILE



Il est fortement conseillé aux nouveaux habitants de la commune de venir se faire connaître en mairie. De même, il serait souhaitable que les personnes qui quittent la commune le signale en mairie.

RECENSEMENT MILITAIRE (OU "RECENSEMENT CITOYEN) BIENTÔT 16 ANS ? PENSEZ AU RECENSEMENT : C'EST OBLIGATOIRE



Tout jeune Français qui a 16 ans doit se faire recenser. Une fois cette obligation accomplie, le jeune reçoit une attestation de recensement. L'attestation est à présenter lors de certaines démarches (inscription au baccalauréat avant 18 ans notamment).

En cas de perte ou de vol, il est possible de demander une attestation de situation administrative. Le recensement militaire permet à l'administration de convoquer le jeune à la journée défense et citoyenneté (JDC).

https://www.servicepublic.fr/particuliers/vosdroits/F870

LE NOM SUR VOTRE BOÎTE AUX LETTRES



Nous possédons tous une boîte aux lettres que l'on soit propriétaire d'un logement ou pas.

VOTRE LOGEMENT A ÉTÉ CONSTRUIT APRÈS 1979 ? Votre plaque doit être réglementaire et la loi recommande expressément de faire apparaître votre nom inscrit de manière claire et lisible. Cela permet à votre facteur de vous distribuer vos courriers et colis, et éviterait aux livreurs, ambulanciers, secours, et autres personnes de chercher.

SI CELUI-CI A ETE CONSTRUIT AVANT CETTE DATE, nous vous conseillons tout de même d'inscrire votre nom dessus pour les mêmes motifs désignés ci-dessus

Rien ne vous oblige à inscrire votre Nom suivi du Prénom, le prénom est facultatif.

ÉTAT CIVIL 2022

Naissances 2022

15/02/2022 Marley MORIN

21/04/2022 Raphaël HOSATTE

15/07/2022 Ezio LOUVET

22/10/2022 Nino LAIGNEL

16/11/2022 Helena FICHET DE CLAIRFONTAINE

13/12/2022 Timéo GALLOIS

14/12/2022 Mathéo GOUY JOUVIN

Décès 2022



27/06/2022 Emile FRAS

11/07/2022 Christophe PERRIER

Conception et réalisation : S.Garcia, F.Grasset, S.Leballais, C.Tocquet